

Le Japon est le plus important marché d'exportation du Canada en Asie et le troisième en importance des marchés d'exportation toutes catégories confondues, après les États-Unis et le Royaume-Uni. Les points saillants de cette relation commerciale sont les suivants :

- En 2006, la valeur des échanges bilatéraux de marchandises entre le Canada et le Japon s'est élevée à quelque 22,6 milliards de dollars, avec des exportations totalisant 10,8 milliards (une augmentation de 2,8 % par rapport à 2005) et des importations de 11,9 milliards (une hausse de 5,9 % par rapport à 2005).
- Les exportations canadiennes de services se sont établies à 1,6 milliard de dollars, et les importations à 3,2 milliards de dollars.

Le Cadre économique Canada-Japon, lancé en novembre 2005, a joué un rôle important dans la résolution des problèmes d'accès aux marchés qui intéressaient le Canada. Une étude conjointe des avantages et des coûts de la promotion et de la libéralisation du commerce et de l'investissement bilatéraux constitue un élément clé du cadre. L'étude conjointe a atteint un stade avancé, et les deux pays s'emploient à la mener à son terme.

La collaboration entre le Canada et le Japon établie grâce au Cadre économique a permis d'obtenir plusieurs résultats positifs. Mentionnons :

- un protocole d'entente signé en mai 2005 afin de dégager des secteurs de coopération dans nos efforts de promotion de l'investissement;
- un accord de coopération sur les activités anticoncurrentielles qui est entré en vigueur le 6 octobre 2005;
- un accord de sécurité sociale, signé par les deux parties en février 2006, dont on prévoit l'entrée en vigueur à la fin de 2007;
- une entente en juillet 2006 (négociée par l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Santé Canada et la commission de la sécurité alimentaire du Japon) afin de mettre au point un cadre informel de coopération en matière de sécurité des aliments;
- les négociations Canada-Japon sur les services aériens, tenues en janvier 2007, qui ont débouché sur des droits accrus pour les transporteurs canadiens et des améliorations importantes dans les dispositions sur la capacité et les droits connexes.

En 2007, le Canada s'emploiera à améliorer l'accès aux marchés pour ses exportateurs en continuant de

- chercher à ouvrir l'accès à ce marché pour tous les produits du bœuf considérés comme admissibles à l'exportation, conformément aux normes fondées sur les connaissances scientifiques de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE);
- demander une réduction des droits applicables aux huiles végétales (en particulier celle de canola), aux aliments transformés, à la viande rouge, au poisson, aux produits forestiers (bois d'œuvre d'épicéa, de pin et de sapin, contreplaqué de résineux, bois en placage stratifié, panneaux à copeaux orientés et poutres lamellées), les métaux non ferreux et les chaussures de cuir. Le Canada tentera d'obtenir la réduction maximale négociable de ces tarifs dans les négociations de l'OMC;
- presser le Japon d'éliminer certains obstacles techniques et réglementaires. Ces obstacles incluent la réglementation et les normes qui dérogent aux normes internationales (p. ex. les équivalences entre essences de bois et les pratiques concernant l'utilisation de données cliniques étrangères dans l'approbation de produits pharmaceutiques et d'appareils médicaux); nous suivons également de près les réformes des services financiers et d'assurance, y compris la privatisation de la poste japonaise, afin de s'assurer que l'accès au marché des entreprises canadiennes est conforme aux obligations du Japon aux termes de l'OMC.

Taïpei chinois (Taiwan)

Le Taïpei chinois continue de prendre de l'importance en tant qu'importateur régional. Il exporte à grande échelle vers la Chine et l'Asie du Sud-Est et constitue une importante source d'investissement. Ces facteurs ont fourni un puissant élan pour le commerce et la libéralisation du marché, bien que des pressions intérieures continuent de s'exercer en faveur du protectionnisme et de l'opacité des prises de décisions, surtout en ce qui a trait à certains produits agricoles et agroalimentaires.

Le Taïpei chinois a entrepris des réformes et des mesures de libéralisation importantes afin d'harmoniser son régime économique et commercial avec le cadre de l'OMC. Au registre des résultats remarquables citons, conformément à ses obligations en vertu du principe de